

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2014

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	15 avril 2014
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 3 décembre 2013 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Création des Commissions municipales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Création d'une Commission consultative sur le règlement intérieur du Conseil municipal – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 6) Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 7) Désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats, associations et divers organismes communaux et intercommunaux – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 8) Désignation du Correspondant Défense – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 9) Désignation des administrateurs de l'OPH – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 10) Election des administrateurs du CCAS - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 11) Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 12) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 13) Election des membres du Jury de concours - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 14) Modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 15) Frais de représentation du Maire - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 16) Indemnités de fonction attribuées au Maire, adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 17) Indemnités de conseil du comptable public - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 18) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 19h30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

		NON	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS	
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. Jean-Jacques GRESSIER Arrivée en séance au point n°6 à 19h50</i>	<input type="checkbox"/>	
	M. Francis SELLAM		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal ALLAIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaieb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
		M. Gilles COLRAT		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Mme Catherine MEUNIER Arrivé en séance au point n°6 à 19h55</i>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Christelle FORTIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Liste « Unis pour Joinville-le- pont »	M. Olivier AUBRY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal COLIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Bernard DUV ERT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	31
Nombre de membres excusés représentés	2
Absents	0

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

1

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Jennie PETIT

* *
*

2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2013

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal par :

* *
*

3

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire

* *
*

4

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

LE CONSEIL : après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée désigne pour chacune des commissions ci-après :

Commission «Finances, Solidarités et Sécurité »

Votants 33
Bulletins blancs ou nuls 0
Suffrages exprimés 33

Nom et prénom	Résultat des votes
SELLAM Francis	33 voix
DECOUT Rémi	33 voix
DURAND Chantal	33 voix
GRESSIER Jean-Jacques	33 voix
PLATET Jean-Marie	33 voix
COLRAT Gilles	33 voix
BARUGEL Alain	33 voix
SILVESTRE Stephan	33 voix
CLAIR Jean-François	33 voix
AUBRY Olivier	33 voix

Commission «Urbanisme et Cadre de vie »

Votants 33
Bulletins blancs ou nuls 0
Suffrages exprimés 33

Nom et prénom	Résultat des votes
GRESSIER Jean-Jacques	33 voix
DURAND Chantal	33 voix
PETIT Jennie	33 voix
CONA Isabelle	33 voix
SELLAM Amèle	33 voix
KADDANI Boutaïeb	33 voix
BARUGEL Alain	33 voix
OUANOUNOU Maxime	33 voix
LAVAL Michel	33 voix
DUVERT Bernard	33 voix

Commission «Enfance »

Votants 33
Bulletins blancs ou nuls 0
Suffrages exprimés 33

Nom et prénom	Résultat des votes
TOLLARD Virginie	33 voix
CHERY Jeannine	33 voix
OUJEBOUR Areski	33 voix
ALLAIN Chantal	33 voix
SELLAM Amèle	33 voix
FORTIN Christelle	33 voix
RUIZ Caroline	33 voix
SILVESTRE Stephan	33 voix
ASTEGIANI-MERAIN Marie-France	33 voix
AUBRY Olivier	33 voix

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

Commission « Culture, Sports et Animation de la ville »

Votants	33
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	33

Nom et prénom	Résultat des votes
MARCHADIER Pierre	33 voix
DESTOUCHES Michel	33 voix
PETIT Jennie	33 voix
REUSCHLEIN Liliane	33 voix
KADDANI Boutaïeb	33 voix
DECOTIGNIE Hélène	33 voix
MEUNIER Catherine	33 voix
FIorentino Corinne	33 voix
MARIE-MABIT Louise	33 voix
COLIN Chantal	33 voix

* *
*

5

CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée et après avoir délibéré à l'unanimité :

– Crée le Comité consultatif en charge du règlement intérieur du Conseil Municipal et désigne ses membres :

Nom et prénom	Votes
DECOUT Rémi (Vice Président)	33 voix
GRESSIER Jean-Jacques	33 voix
DURAND Chantal	33 voix
SELLAM Francis	33 voix
SILVESTRE Stephan	33 voix
CLAIR Jean-François	33 voix
AUBRY Olivier	33 voix

– Précise que l'objet du Comité est de proposer au Conseil municipal un règlement intérieur devant satisfaire à son fonctionnement.

– Décide que :

- le Comité est convoqué par son Président.
- L'ordre du jour de la réunion est arrêté par le Président sur proposition du Maire. La convocation du Comité indique les questions portées à l'ordre du jour.
- Le Comité est une instance de débat et de réflexion sur le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il n'a pas de pouvoir de décision.
- Pour la bonne avancée et la continuité des réflexions qui y sont menées, aucun membre ne pourra se faire remplacer s'il ne peut participer à l'une des séances du Comité. Il n'y a pas de condition de quorum.
- Les responsables de l'administration communale et le cabinet assistant de plein droit aux séances du Comité mais n'ont aucune voix délibérative.
- Les séances du Comité ne sont pas publiques.
- Leur secrétariat est assuré par le Président, qui demande au responsable administratif présent de rédiger un compte-rendu, qui sera diffusé par voie électronique après validation conjointe du

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

Président et du Vice-Président.

– Le Comité est créé pour une période limitée. Il sera automatiquement dissout à l'adoption par le Conseil Municipal de son règlement intérieur.

* *
*

6	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
LE CONSEIL : après en avoir délibéré par :		
Pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN
contre	6	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY
abstention	-	-

– Décide, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de faciliter la gestion communale, de déléguer à Monsieur Olivier DOSNE - Maire de Joinville-le-Pont, les attributions ainsi définies :

1° - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Les tarifs sus mentionnés et en vigueur au 7 avril 2014 peuvent être réévalués par arrêté dans la limite de l'évolution cumulée, depuis la dernière modification, du dernier indice connu de prix des dépenses communales hors charges financières publié par l'AMF ;

3- a) donne délégation au maire pour contracter les emprunts nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements inscrits au budget de la collectivité et à la sécurisation de son encours dans les conditions et les limites définies ci-après. Le Conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit : au 31 décembre 2013, l'encours de la dette du budget (principal+annexes) est de 9 859 964,21euros. La totalité de la dette est classé en A1 (taux simple, indice en euros). Jusqu' à la fin de la mandature, le conseil donne délégation au Maire uniquement pour la conclusion de contrats d'emprunts classé A1.

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de financement répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

b) donne délégation au Maire de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être : des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), des contrats d'accord de taux futur (FRA), des contrats de garantie de taux plafond (CAP), des contrats de garantie des taux plancher (FLOOR) et des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR) tant sur des emprunts déjà souscrits que sur des emprunts à souscrire.

La durée des contrats de couverture ne pourra pas excéder 30 ans et en tout état de cause la durée

résiduelle de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être : T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires dans la limite de 2% du montant de l'opération, objet de la couverture.

Pour ce faire, le Maire est autorisé à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

c) Le Maire pourra prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article L 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Le Maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

4° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €uros ;

11° - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° - de fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines) et de déléguer, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal, l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien déterminé selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

16° - d'intenter, au nom de la commune, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, toutes actions en justice ou de défendre, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, la commune dans les actions intentées contre elle et se faire assister par tout avocat de son choix ;

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 000 €uros par sinistre ;

18° - de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - de procéder, dans les limites fixées ci-après à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 3.500.000 €, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe ;

21° - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ;

21° - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

– Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide qu'en cas d'empêchement du Maire au sens de l'article L.2122-17 du CGCT, la présente délégation demeure valable et continue à s'appliquer. En conséquence, les attributions déléguées au Maire en application de l'article 1^{er} ci-avant seront alors exercées, dans le cadre de l'article précité, par l'adjoint au Maire ou le Conseiller municipal remplaçant Monsieur le Maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette délégation est donnée au Maire pour la durée de son mandat.

* *
*

7

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS, ASSOCIATIONS ET ORGANISMES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée :

– Désigne les représentants suivants à l'ASSOCIATION MAITRISER VOTRE ENERGIE (MVE) :

Monsieur Michel LAVAL : 26 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention	non élu
Monsieur Boutaïeb KADDANI : 27 voix pour, 6 abstentions	élu
Monsieur Jean-Jacques GRESSIER : 27 voix pour, 6 abstentions	élu

– Désigne les représentants de la commune suivants :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

Organisme	Nombre de représentants	Titulaire(s)	Suppléant(s)	Vote
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Jean-Marie PLATET	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Stephan SILVESTRE	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Jean-Marie PLATET	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)	2 titulaires	Stephan SILVESTRE Francis SELLAM		27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jeannine CHERY	Liliane REUSCHLEIN	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT MARNE VIVE	1 titulaire et 1 suppléant	Pierre MARCHADIER	Jean-Jacques GRESSIER	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)	1 titulaire et 1 suppléant	Jean-Jacques GRESSIER	Stephan SILVESTRE	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT PARIS METROPOLE	1 titulaire et 1 suppléant	Olivier DOSNE	Rémi DECOUT	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT AUTOLIB	1 titulaire et 1 suppléant	Boutaieb KADDANI	Jennie PETIT	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT MIXTE OUVERT ACTEP	1 titulaire et 1 suppléant	Olivier DOSNE	Rémi DECOUT	27 voix pour, 6 voix contre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN	2 titulaires	Jeannine CHERY Liliane REUSCHLEIN		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION SYNDICAT ET COMMUNICATION (SYNCOM)	1 titulaire et 1 suppléant	Stephan SILVESTRE	Jean-Jacques GRESSIER	27 voix pour, 6 voix contre
COLLEGE JEAN CHARCOT	2 titulaires et 2 suppléants	Virginie TOLLARD Areski OUDJEBOUR	Amèle SELLAM Catherine MEUNIER	27 voix pour, 6 voix contre
COLLEGE JULES FERRY	2 titulaires et 2 suppléants	Virginie TOLLARD Rémi DECOUT	Hélène DECOTIGNIE Catherine MEUNIER	27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PALISSY	1 titulaire	Rémi DECOUT		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EUGENE VOISIN	1 titulaire	Christelle FORTIN		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON	1 titulaire	Christelle FORTIN		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POLANGIS	1 titulaire	Stephan SILVESTRE		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE	1 titulaire	Caroline RUIZ		27 voix pour,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

MATERNELLE P'TIT GIBUS				6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	1 titulaire	Amèle SELLAM		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	1 titulaire	Stephan SILVESTRE		27 voix pour, 6 voix contre
CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE POLANGIS	1 titulaire	Caroline RUIZ		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAL-DE-MARNE (CDT 94)	1 titulaire	Pierre MARCHADIER		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION FEDERATION FRANÇAISE DES PORTS DE PLAISANCE	1 titulaire	Pierre MARCHADIER		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE	1 titulaire	Areski OUDJEBOUR		27 voix pour, 6 voix contre
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	1 titulaire	Chantal DURAND		27 voix pour, 6 voix contre
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE	1 titulaire	Pierre MARCHADIER		27 voix pour, 6 voix contre
MAISON DE RETRAITE « ABBAYE BORD DE MARNE »	2 titulaires	Jean-Marie PLATET Liliane REUSCHLEIN		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION ESAT LES ATELIERS DE POLANGIS	1 titulaire et 1 suppléant	Chantal ALLAIN	Isabelle CONA	27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION CRECHE PARENTALE « LES PETITS PINSONS »	1 titulaire	Jeannine CHERY		27 voix pour, 6 voix contre
ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES (MDEE)	1 titulaire et 1 suppléant	Chantal DURAND	Areski OUDJEBOUR	27 voix pour, 6 voix contre

* *
*

8	DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE		
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,			
pour	30	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT	
contre	-	-	
abstention	3	Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY	
– Désigne comme correspondant défense : M. Jean-Marie PLATET			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

* *
*

9	DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH DE JOINVILLE-LE-PONT
----------	--

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,

– Confirme que le nombre des membres du Conseil d'administration de l'OPH est fixé à 17.

– Désigne 6 membres du Conseil municipal en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont :

Nom et prénom	Votes
DOSNE Olivier	27 voix
SELLAM Francis	27 voix
GRESSIER Jean-Jacques	27 voix
PLATET Jean-Marie	27 voix
CONA Isabelle	27 voix
SILVESTRE Stephan	27 voix

– Désigne 2 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont.

Nom et prénom	Qualification	Votes
TUDEAU Daniel	Association « Mémoire au présent »	27 voix
LOMBES Marie-Lucie	Ancienne responsable du service Construction des écoles et des établissements du 2eme degré de la Ville de Paris	27 voix

– Désigne un élu d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale placé dans le ressort de compétence de l'OPH de Joinville-le-Pont et qualifié en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont.

Nom et prénom	Collectivité ou EPCI	Votes
CAPITANIO Olivier	Maire Adjoint en charge du logement de Maisons-Alfort	27 voix

– Désigne un représentant des associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées.

Nom et prénom	Association	Votes
Catherine MARCHADIER	Croix Rouge Française	27 voix

– Invite les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont à faire connaître leurs représentants.

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

10

ELECTION DES ADMINISTRATEURS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,

– Fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit 6 membres élus en son sein et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

– Constate le résultat du scrutin :

Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Liste Joinville avec vous	26	5
Liste Unis pour Joinville-le-Pont	4	1
Liste Vivre ensemble Joinville	3	0

– Déclare en conséquence que sont membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Chantal DURAND
Jeannine CHERY
Areski OUDJEBOUR
Liliane REUSCHLEIN
Jean-Marie PLATET
Louise MARIE-MABIT

* *
*

11

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DU TOURISME

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée et après avoir délibéré par :

pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
contre	5	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY
abstention	2	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN Mme Louise MARIE-MABIT

– Désigne les membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Joinville-le-Pont :

Membres du Conseil Municipal :

Pierre MARCHADIER
Catherine MEUNIER
Liliane REUSCHLEIN
Jennie PETIT
Corinne FIORENTINO

Représentants des professions et activités intéressées par le tourisme dans la commune :

Eric SPIQUEL (Green Horse)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

Michel RIOUSSET (ASEP)
Daniel TUDEAU (Mémoire au présent)

* *
*

12

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,

– Constate le résultat du scrutin :

Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Liste Joinville avec vous	26	4
Liste Unis pour Joinville-le-Pont	4	1
Liste Vivre ensemble Joinville	3	0

– Déclare en conséquence que sont membre de la Commission d'Appel d'Offres

Président de la Commission d'Appel d'Offre : M. Olivier DOSNE, Maire

- Titulaires (Liste Joinville avec vous)

Rémi DECOUT
Francis SELLAM
Jean-Marie PLATET
Jean-Jacques GRESSIER

- Titulaires (Liste Unis pour Joinville-le-Pont)

Jean-François CLAIR

- Suppléants (Liste Joinville avec vous)

Jennie PETIT
STEPHAN SILVESTRE
Chantal DURAND
Areski OUDJEBOUR

- Suppléante (Liste Unis pour Joinville-le-Pont)

Louise MARIE-MABIT

* *
*

13

ELECTION DU JURY DE CONCOURS

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,

- Constate le résultat du scrutin :

Nom de la liste	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Liste « Joinville avec vous »	26	4
Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »	4	1
Liste « Vivre ensemble Joinville »	3	0

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

– Déclare en conséquence que sont membres du Jury de Concours

Président du Jury : M. Olivier DOSNE, Maire

- Titulaires (Liste « Joinville avec vous »)

Jean-Jacques GRESSIER

Rémi DECOUT

Francis SELLAM

Jean-Marie PLATET

- Titulaires (Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

Jean-François CLAIR

- Suppléants (Liste « Joinville avec vous »)

Jeannine CHERY

Alain BARUGEL

Chantal DURAND

Stephan SILVESTRE

- Suppléante (Liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

Louise MARIE-MABIT

* *
*

14	MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
LE CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité :	
– Décide d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'ouverture des plis visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales pour l'ensemble des délégations de service public de la Ville.	
– Décide que les élections auront lieu lors de la réunion du Conseil municipal du 29 avril 2014.	
– Fixe la date limite pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions de membres titulaires et suppléants de la commission, auprès de Monsieur le Maire, au jeudi 17 avril 2014 à 16h00.	

* *
*

15	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE
LE CONSEIL, après en avoir délibéré par,	
pour	30 M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

		MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Jean-François CLAIRE, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT
contre	-	-
abstention	3	Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY

– Décide d'accorder au Maire 600 € par mois d'indemnité forfaitaire au titre des frais de représentation supportés dans le cadre de ses fonctions.

Précise qu'il appartient au Maire de conserver les justificatifs nécessaires au contrôle de cet indemnité.

– Précise que les dépenses mentionnées à l'article 1 seront imputés à l'article 6536 – frais de représentation du Maire.

* *
*

16	INDEMNITES DE FONCTIONS ATTRIBUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES
-----------	--

LE CONSEIL : après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– Fixe les indemnités de fonction des élus conformément au tableau ci-dessous à compter du 29 mars 2014. Ces indemnités sont exprimés en % du point d'indice 1015.

Exprimés en % de l'indice 1015	Indemnités de fonctions
MAIRE (1)	65%
ADJOINTS (9)	24,05%
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (5)	6,21%

– Décide d'une majoration de 15 % des indemnités du Maire et des Adjointes accordée aux communes chefs-lieux de canton conformément au tableau ci-dessous. Cette majoration s'applique directement aux indemnités votées en article 1^{er} et s'ajoute à celles-ci.

Exprimés en % de l'indice 1015	Majoration « chef-lieu de canton »
MAIRE (1)	15 % x 65% = 9,75 %
ADJOINTS (9)	15 % x 24,05 % = 3,61 %

– Décide d'une majoration sous forme de surclassement à la tranche démographique immédiatement supérieure des indemnités du Maire et des Adjointes accordée aux communes éligibles à la DSU. Cette majoration s'applique directement aux indemnités votées en article 1^{er} et s'ajoute à celles-ci.

Exprimés en % de l'indice 1015	Majoration « DSU »
MAIRE (1)	(90 % x 65%)/65 % - 65 % = 25 %
ADJOINTS (9)	(33 % x 24,05 %)/27,5 % - 24,05 % = 4,81 %

* *
*

17	ATTRIBUTIN D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC
-----------	--

LE CONSEIL : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 7 AVRIL 2014

– Une indemnité de conseil est attribuée à Madame Marie-Christine VILAINE, comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor, chargé des fonctions de Receveur Municipal de la commune de Joinville-le-Pont à compter du 29 mars 2014, pour une durée d'un an, pour le Budget Principal, les Budgets annexes du Port de Plaisance, du Service Annexe de l'Assainissement, du Cinéma et de l'Office de Tourisme.

– L'indemnité sera calculée, conformément à l'arrêté précitée, en application des taux ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux années N3-N2-N1 du Budget Principal.

Les dépenses du Service Annexe de l'Assainissement, du Port de Plaisance, du Cinéma et de l'Office de Tourisme seront ajoutées à celles de la commune pour le calcul de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires.

L'indemnité correspondante sera payée sur chaque budget concerné :

- sur les 7 622,45 premiers € à raison de 3 pour mille
- sur les 22 867,35 premiers € à raison de 2 pour mille
- sur les 30 489,80 premiers € à raison de 1,5 pour mille
- sur les 60 679,61 premiers € à raison de 1 pour mille
- sur les 106 714,31 premiers € à raison de 0,75 pour mille
- sur les 152 449,02 premiers € à raison de 0,5 pour mille
- sur les 228 673,53 premiers € à raison de 0,25 pour mille
- sur toutes les sommes excédant 609 796,53 € à raison de 0,10 pour mille

– La dépense sera imputée au chapitre 011 - fonction 020 - nature 6225 du Budget Principal, au chapitre 011 - fonction 95 - nature 6225 du Budget annexe du Port de plaisance, chapitre 011- fonction 020 - nature 6225 du Budget annexe de l'Assainissement, chapitre 011 - fonction 020 - nature 6225 du Budget annexe du Cinéma, chapitre 011 - fonction 020 - nature 6225 du Budget annexe de l'Office de Tourisme pour chaque exercice.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Secrétaire de Séance

Mme Jennie PETIT

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE